

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 27/05/2021

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS EN MILIEU RURAL

234 nouveaux projets cofinancés par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2021 - dans les Alpes-de-Haute-Provence

En 2021, avec une enveloppe allouée en augmentation de 3 % par rapport à 2020, soit près de 11 millions d'euros, l'État soutient d'ores et déjà 234 nouveaux projets portés par les collectivités locales dans les Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission départementale des élus compétente en matière de DETR présidée par Daniel Spagnou, président de l'Association des maires du département, pour les projets portant sur une demande de financement supérieure à 100 000 euros, Madame Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence, a arrêté la programmation de la DETR 2021 et vient d'informer les collectivités dont les projets ont été retenus.

La liste des opérations soutenues est publiée sur le site internet des services de l'État dans le département, à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Dotations>

Les dossiers soutenus concernent principalement les travaux d'aménagement de l'espace, d'équipement et de transports, les mises aux normes environnementales au titre de la gestion des déchets, de l'eau-assainissement et de la transition énergétique ou encore les équipements des établissements scolaires (sécuritaires, sanitaires et informatiques).

La DETR est issue de la fusion, en 2011, de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural. Depuis sa création, l'enveloppe allouée au département des Alpes-de-Haute-Provence a augmenté régulièrement, passant de 4,85 millions d'euros à 11 millions d'euros.

Si la DETR constitue l'instrument privilégié pour subventionner des opérations d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental, touristique et en faveur du développement ou du maintien des services publics en milieu rural, l'État mobilise également d'autres moyens financiers pour soutenir l'investissement public : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), et fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex